

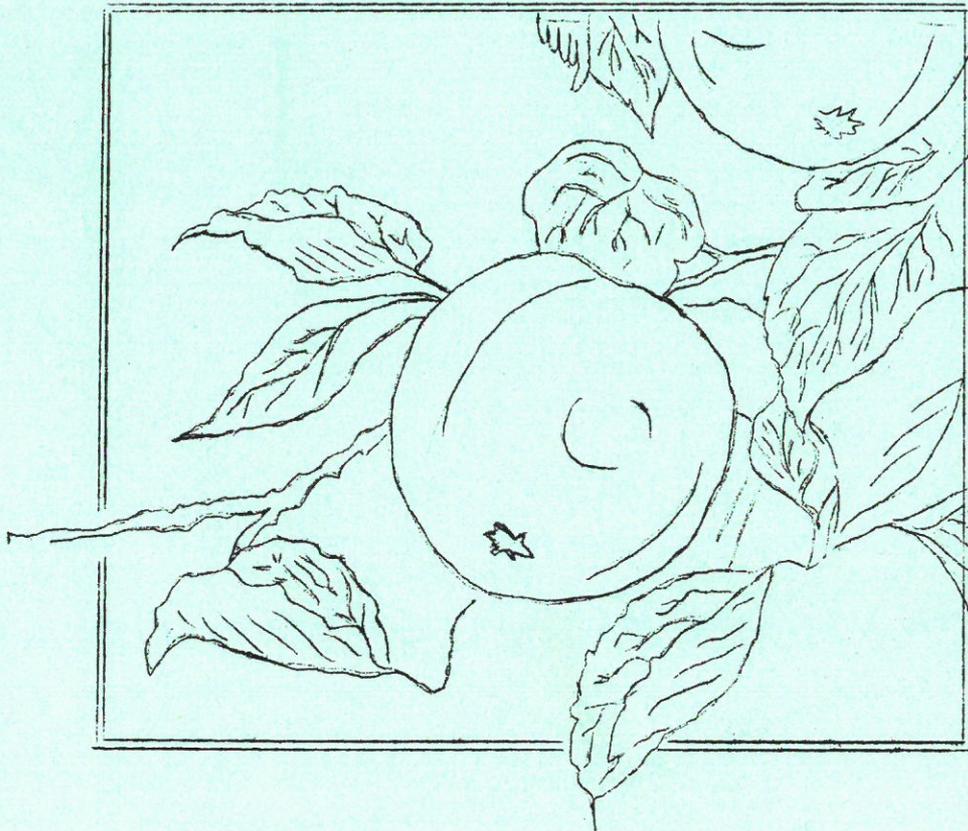
# ENTRÉE-NOU(S).

THIAVILLE SUR MEURTHE

---

N°237 SEPT 87

---



## VILLAGES FLEURIS

Dans la catégorie des communes  
comptant de 301 à 1 000 habitants  
le jury a classé THIAVILLE

1er VILLAGE FLEURI de

l'Arrondissement de LUNEVILLE

avec les félicitations du jury

devant PETITMONT

et le jury départemental a classé

T H I A V I L L E

1er VILLAGE FLEURI DE M. et MOSELLE

devant FAVIERES

avec la note de 17,66 sur 20.

Ce résultat honore notre commune, ses  
habitants et notre canton. Il concrétise  
les efforts que vous êtes de plus  
en plus nombreux à réaliser pour fleurir  
et pour rendre THIAVILLE plus  
propre.

En 1988, ... CONTINUONS ENCORE .

En attendant, à tous, je dis

BRAVO et MERCI !



DONNER SON SANG . . . . C'EST FAIRE REFLEURIR LA VIE . . . .



VILLAGES FLEURIS suite page 10

EN DIRECT DU CONSEIL

Réunion du 21 Août 1987:

.. C.C.A.S.: Les membres du Centre Communal d'Action Sociale réunis avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal ont décidé le rattachement du C.C.A.S. à la comptabilité communale. Ils ont également approuvé le budget supplémentaire 1987. La séance du Conseil est ensuite ouverte par le Maire.

.. Compte Administratif 1986: Sous la présidence du 1er Adjoint, le Conseil approuve le compte administratif 1986 qui s'établit ainsi:

- dépenses de fonctionnement:	997 215,05 F
dépenses d'investissement :	<u>356 020,68 F</u>
Total:	1 247 539,13 F
- recettes de fonctionnement:	1 322 041,87 F
recettes d'investissement :	<u>356 020,68 F</u>
Total:	1 678 062,55 F
- excédent de clôture:	324 826,82 F

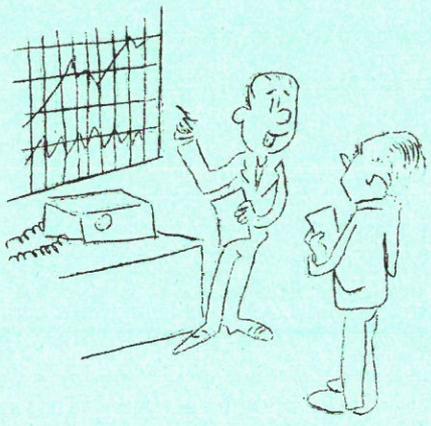
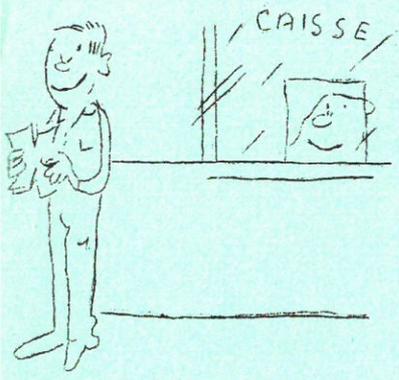
.. Budget supplémentaire 1987: sous la présidence du Maire, le Conseil adopte le budget supplémentaire suivant:

- dépenses de fonctionnement:	265 193,50 F
dépenses d'investissement :	<u>402 377,00 F</u>
Total:	667 570,50 F
- recettes de fonctionnement:	284 706,82 F
recettes d'investissement:	<u>402 377,00 F</u>
Total:	687 083,82 F
excédent de clôture:	19 513,32 F

La réfection du chemin du Petit Paris est prévue dans ce budget ainsi que la réalisation d'une toiture en plaques d'acier au-dessus du préau couvert de l'école, la réfection de l'électricité de ce préau et son isolation.

Le changement de tension, l'acquisition d'une tondeuse et de matériel incendie sont également inscrits. A noter que le chemin du Pont sera également fait.

.../...



.. Pays d'Accueil du Donon: Les élus décident d'adhérer à titre d'essai à l'Association en cours de constitution.

.. Foncier non bâti: Le conseil demande l'annulation d'une subvention ancienne et en sollicite une nouvelle concernant une acquisition de terrain en cours depuis 1980!

.. Assurances: Le Conseil sollicite le remboursement de la somme de 1.167 F relative à la majoration du contrat général d'assurances pour couvrir les risques liés à l'utilisation des sols, en particulier la délivrance des permis de construire dans le cadre du P.O.S.

Le Conseil accepte également un remboursement de 330 F par l'U.A.P. faisant suite à des dégâts locatifs.

.. P.T.T.: L'Administration des PTT n'a pas donné suite à son projet d'implanter un bâtiment contre l'abri scolaire.

L'abri sera érigé en face de l'immeuble de Madame Mignot (bas de la rue de la Libération) et recevra les équipements (concentrateurs numériques) utiles pour une amélioration du service téléphonique en 1988.

.. Eau: La redevance à verser au Fonds National pour le développement des adductions d'eau passe de 7,5 centimes à 8,5 centimes par mètre cube au 1er Août 1987.

.. Bal de la fête patronale: Les difficultés rencontrées cette année conduisent les élus à prendre la décision de refuser à l'avenir qu'un bal monté soit installé pour la fête patronale.

.. A.D.M.R.: La somme de 500 F est versée à l'A.D.M.R. pour participation d'un enfant de la commune à une classe spécialisée à Baccarat.

.. O.N.F.: Le Maire fait le point sur les affouages 1987.

Le Conseil décide la vente en bloc et sur pied des résineux des parcelles 28, 29 et 30.

.../...



Cette vente aura lieu à Lunéville le 7 Octobre 1987.  
Elle représente un volume de 409 m<sup>3</sup> ).



.. Inventaire communal: Il s'agit d'un inventaire effectué périodiquement par les Pouvoirs Publics. La commission communale utile sera constituée par Messieurs ERHARD et NEUHAUSER et Madame FOUSSÉ pour répondre aux questions posées.

.. Chômage: Le Maire a demandé à l'A.N.P.E. d'être tenu informé des habitants demandeurs d'emploi.

.. Divers: .. Le Conseil ne retient pas la proposition d'adhésion à l'A.R.I.M. (Association de Restauration Immobilière de Lorraine).

.. Les soins à domicile assurés par l'hôpital de Raon, les T.U.C., l'A.N.P.E., diverses demandes de subvention, sont ensuite examinés. Le Maire répond ensuite aux questions.

La séance est levée à 0 h 15.



THIAVILLE PLUS PROPRE ET PLUS FLEURI . . .

NE RELACHONS PAS NOS EFFORTS . . .



LA VIE DU VILLAGE

.. Naissance: Le 3 Août est né à Lunéville Kévin RINGUE, fils de Mr. et Mme Christian RINGUE, domiciliés 5 bis, rue des Vosges.

Nous formons des voeux pour le nouveau-né et adressons nos sincères félicitations aux parents.

.. Mariage: Le 12 Septembre sera célébré en notre commune le mariage de Monsieur Alain MILLER, papetier, domicilié à Raon-l'Etape avec Mademoiselle Nathalie MULLER, sans profession, domiciliée 9, rue de l'église à THIAVILLE.

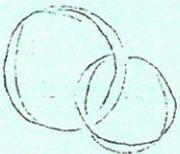
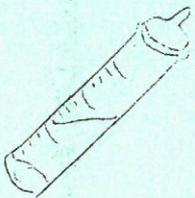
Toutes nos félicitations aux jeunes époux et à leurs parents.

.. Nouveaux habitants:

Monsieur et Madame Daniel CUNY et leur fille, 7, rue de la Maison Ronde.

Monsieur et Madame Dominique THIRIET et leur fils, 25 bis, rue de Fagnoux.

.../...



Monsieur et Madame Claude ODILE, 16, rue du Moulin.

Nous souhaitons à ces trois familles une très cordiale bienvenue.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

- DITES LE ...
- 13 Septembre: Assemblée Générale F.R. Thiaville
  - 19 Septembre: Bal disco des jeunes F.R. Thiaville
  - 26 Septembre: Soirée couscous A.F. Thiaville
  - 2 au 4 Octobre: Fête du Monde Rural à VANDOEUVRE
  - 18 Octobre : Belote F.R. Lachapelle
  - 11 Novembre : Cérémonies du Souvenir à THIAVILLE/M
  - 15 Novembre : Belote Club de l'Amitié
  - 22 Novembre : Journée choucroute F. R. Thiaville

DONNER SON SANG . . . C'EST SAUVER DES VIES . . .

ON RECHERCHE

Prêtez-moi pour quelques jours vos vieux documents, photos concernant Thiaville. En particulier: cartes postales, photos de rues, photos scolaires, photos de processions, repositoires, inaugurations, fêtes patronales, etc..., vieux articles de journaux, de documents délivrés pendant les guerres 1914-1918 et 1939-1945.

Je recherche également des photos des anciens Maires et anciens Adjointes.

Les documents prêtés vous seront restitués dans un délai de quelques jours.

Merci de votre aide.

M. J.

CONCOURS

La Police Nationale recrute des gardiens de la Paix, des enquêteurs, des Officiers de Paix, des Inspecteurs et Commissaires.

S'adresser: Caserne Ripperbray, Rue Belle Isle, B. P. 1064  
57036 METZ.

ENVIRONNEMENT

Faut-il rappeler que le dépôt d'ordures, déchets, détritus, restes d'animaux, etc... en forêt, campagne, est interdit? La protection de la nature qui constitue pour l'essentiel notre environnement quotidien est l'affaire de tous.

Merci d'y penser.

BRUITS NOCTURNES

Il n'est pas superflu de redire que le repos de tous doit être respecté la nuit. En particulier sont interdits: les pétarades de motos, ronflements de moteurs autos, dépôt de verre dans le conteneur, klaxons, pétards, aboiements répétés des chiens (rentrez-les...) etc...

Pour la tranquillité de tous... merci d'y penser.

ON REMERCIE

Lettre reçue de Paris en Mairie le 24 Août 1987 et reproduite intégralement:

" Monsieur le Maire de THIAVILLE,

Pour la première fois, mon petit fils faisant partie des SCOUTS de FRANCE a passé 15 jours dans les Vosges. Il a été enchanté par l'accueil que le groupe a reçu dans votre région.

Une dame a mis une maison à leur disposition pour la nuit (13 Août je pense) et des tartines pour le matin tandis qu'une autre dame leur a fait du chocolat vosgien. Il était le plus jeune de la bande et n'a pas eu l'idée de relever les noms et adresses de ces personnes.

Il a été très marqué et je tiens à remercier ces dames de leur accueil et de leur gentillesse.

Monsieur le Maire, je compte sur vous pour épinglez ce petit mot dans votre Mairie afin que ces dames se reconnaissent et sachent que notre petit fils se rappellera de cette nuit, de cet accueil et que nous les remercions de tout coeur.

Comptant sur vous, veuillez agréer.... "

Tout autre commentaire est superflu.

Pour le renom de Thiaville et de ses habitants: merci à ces deux âmes généreuses.

.../...

IMPORTANT

!

BRAVO

!

!

LE SAVIEZ - VOUS ?

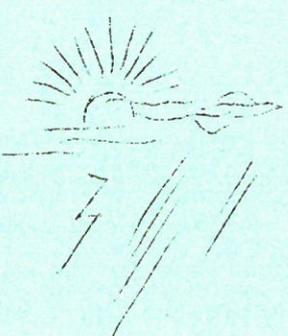


1935: La révision du dictionnaire par l'Académie Française est terminée.

- le 3: funérailles de la Reine Astrid de Belgique.
- le 16: le drapeau hitlérien (la croix gammée) devient l'emblème national de l'Allemagne qui décide un statut spécial pour les Juifs.
- le 5: télescopage de deux avions français de bombardement lors des manoeuvres en Champagne: 10 morts.

1957: 24 juillet, décès à Paris de Sacha Guitry: auteur, acteur, homme de théâtre, de cinéma. Il était né le 21 février 1885 à Saint-Petersbourg.

LES PROVERBES DU MOIS

- 
- " A la Saint-Michel, la chaleur monte au ciel "
  - " A Septembre chaud, Octobre mouillé "
  - " Tonnerre de Septembre apporte de bonnes vendanges "
  - " Si à la Saint-Georgeon il fait clair et beau, 40 jours le temps sera beau "

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I.- FOYER RURAL.

Le Foyer Rural remercie toutes les personnes ayant fait des dons au cours de l'année 1986 - 1987.

- 30 septembre, don anonyme de 50 F
  - 29 novembre, lors de la soirée choucroute, 100 F
  - 12 juillet, lors du mariage MARCHAL - SUSAN, 150 F
- Encore une fois, merci de leur générosité.

ASSEMBLEE GENERALE: Elle aura lieu le 13 Septembre 1987 à 10 h 15 (et non le 6 comme prévu initialement).

Les nouvelles cartes " adhésion - assurance " 87 - 88 seront disponibles à l'issue de l'Assemblée.

D . H .

.../...

2.- CLUB DE L'AMITIE.

Au cours de la réunion du Comité du jeudi 20 Août dernier, il a été décidé, à l'unanimité, que la deuxième sortie détente 1987 aurait lieu le:

JEUDI 10 SEPTEMBRE PROCHAIN

Destination: Le parc de COULANGE à AMNEVILLE les THERMES (Moselle)

Départ: de THIAVILLE à 6 h 45  
de LACHAPELLE à 7 heures.

Le petit déjeuner (facultatif) vers 8 heures à PONT - à - Mousson

9 h 30: Arrivée du groupe au Centre de Loisirs - visite du parc zoologique commentée par le Directeur du Zoo.

10 h 45: Visite des divers loisirs offerts sur le site du BOIS de COULANGE.

11 h 30: Apéritif (Kir avec petits salés)

12 h: Visite de la station thermale.

13 h 30: Déjeuner au Restaurant du Centre de Loisirs.

Après-midi: Thé dansant au cours duquel vous serez servis: Thé ou café avec un morceau de tarte.

PRIX DE CETTE JOURNEE: 130 francs par personne.

Le transport, (gratuit pour tous les membres), sera assuré par les cars LAUNOY.

Au retour: nous emprunterons l'itinéraire suivant:  
METZ - CHATEAU-SALINS - LUNEVILLE.

Réservez cette journée en vous faisant inscrire auprès des Responsables du CLUB.

Dépôt légal: 328/80 Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/M Directeur: JACQUEL M.

VILLAGES FLEURIS (suite)

Sont cités et classés par le jury au tableau d'honneur de l'arrondissement de LUNEVILLE:

1ère catégorie: Mr. Jean FLEURENCE  
Rue du Général Paradis  
3ème de l'arrondissement

2ème catégorie: Mr. Lucien COLIN  
Rue de la Côte  
5ème de l'arrondissement

4ème catégorie: Mr. André BIETRY  
Rue Pierre Pierron  
3ème de l'arrondissement

Un très grand bravo ainsi qu'à tous ceux, cités ou non, qui ont fait des efforts pour rendre THIAVILLE plus joli, plus agréable, plus propre.

CONTINUONS ...



SAPEURS - POMPIERS

.. Pour les petites interventions type feux de cheminées, inondations de cave, etc..., appelez les Sapeurs-Pompiers de THIAVILLE (Tél. 83 75 14 15 à la Mairie 24 h sur 24)

.. Pour les autres sinistres: incendies, accidents, blessés, etc..., faire le 18 sur votre téléphone en précisant la nature du sinistre, son importance et le lieu exact. Aviser ensuite sans tarder les Sapeurs-Pompiers de THIAVILLE (83 75 14 15)

18  
18 18  
0000

UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE LOCALE.

THIAVILLE AVANT 1789:

L'ETAT - CIVIL - LES DECES

Epoques	Morts-nés	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans
1694-1707	1	11	3				2	
1715-1720	1	9	2			3		
1720-1730	4	15	6	1	1	7	4	4
1730-1740	1	10	13	4	1	2	4	3
1740-1750	2	16	7	1	3	5	3	2
1750-1760	5	37	16	7	1	11	6	4
1760-1770	3	45	17	3	1	4	6	5
1770-1780	8	36	26	1	1	11	6	7
1780-1791	8	45	27	11	6	5	5	3

	60 ans	70 ans	80 ans	90 ans	100 ans	Total
1694-1707	3	4				23
1715-1720		1	1			16
1720-1730	8	6	1			53
1730-1740	1	2			1	41
1740-1750	1	4	1	1		44
1750-1760	8	1	1			92
1760-1770	4	6	1	1		93
1770-1780	2	6	1	1		98
1780-1791	7	7	3	1		120

Les décès des enfants de moins de 5 ans représentent plus de la moitié des décès (60 %)

LA MORTALITE ENFANTINE

Une cause de décès d'enfants était l'étouffement dans le lit des parents, l'enfant y couchant pour être au chaud, habitude sévèrement condamnée par les Evêques de Toul, notamment en 1515 par Hugues des Hazards, condamnation reprise dans de nombreux synodes:

Synode des années 1670, 1686 et suivantes:

" pour remédier à la mort des enfants qui arrive souvent ou par leur suffocation, pour être couchés dans le lit de leurs pères et mères, ou par les accidents du feu, de l'eau, et des bêtes, nous déclarons qu'esdits cas leurs pères et mères encoureront l'interdit ecclésiastique.

.../...

Nous leur enjoignons d'assister durant trois dimanches consécutifs, à la messe de leur paroisse au milieu du chœur, à genoux et un cierge ardent à la main. Et aux curés de nous les envoyer, ou certificat en bonne forme, explicatif de la manière avec laquelle lesdites morts sont arrivées afin de leur décerner plus grande peine, si le cas y échoit; donnant pouvoir aux curés de lever ledit interdit dans le temps qu'ils jugeront expédiant et non de les absoudre, qu'après avoir reçu le pouvoir de nous ou de nos grands vicaires ".

Sinode de 1702:

1- Le nombre des enfants qui périssent par la faute et la négligence des pères et mères est si grand, que les curés et vicaires doivent souvent leur représenter combien ils offensent Dieu en se rendant ainsi coupables de la mort de ceux à qui ils ont donné la vie: il n'y a presque point de jour où ce malheur n'arrive. Les uns sont étouffés dans le lit où leurs pères et mères les mettent, nonobstant les défenses si expresses de l'église; les autres dans le feu et dans l'eau. Pour remédier à un si grand mal, où l'église et l'état sont également intéressés, nous enjoignons à tous les curés et vicaires de parler quatre fois au moins l'année, en faisant leurs prêches et instructions publiques, de l'obligation qu'ont les pères et mères de veiller soigneusement à la conservation de leurs enfants; et du grand péché qu'ils commettent en les mettant auprès d'eux dans leurs lits ce qu'ils ne peuvent faire sans les exposer à un danger certain d'être étouffés.

Sinode de 1705:

1 - Il y a longtemps que l'Eglise se plaint de la désobéissance des pères et mères qui, contre ses défenses si expresses, mettent leurs petits enfants dans le lit et s'endormant ensuite les étouffent malheureusement. Le pape Luce III décide que lorsque ces enfants meurent dans le lit, quoiqu'il ne paroisse aucune marque de suffocation ou d'oppression, les pères et mères qui les y ont mis ne doivent point se croire innocents, ni être exems de punition. Ils doivent savoir, ajoute ce grand pape, qu'ils offensent Dieu grièvement quand ces enfants périssent par leur faute et que l'on a crû que l'on devoit leur imposer une pénitence de trois ans, et un jeûne au pain et à l'eau pendant la première année... Messire Hugues des Hazards, dont la mémoire est encore en bénédiction dans cette église qu'il a gouvernée avec tant de sagesse et de piété gémissoit sous ce désordre comme nous le voyons par les statuts qu'il publia en 1515 dans le titre De oppressione puerorum. Ce grand évêque défend aux pères et mères et aux nourrices sous peine d'excommunication de fait, de mettre auprès d'eux dans le lit les enfants au dessous de deux ans.